



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Office de tourisme de Lamastre

Question écrite n° 11305

## Texte de la question

M. Henri-Jean Arnaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les conséquences de l'informatisation de la SNCF sur les activités de l'office de tourisme de Lamastre en Ardèche. En effet, celui-ci ne peut plus assurer la vente de billets, ni même offrir de renseignements quant aux horaires et aux tarifs. Cette situation contraint habitants et touristes de passage à se rendre à plusieurs dizaines de kilomètres pour obtenir billets et informations. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les moyens dont il dispose pour remédier à une carence qui isole Lamastre et les communes voisines et par là même est en contradiction totale avec la volonté du Gouvernement d'aménager notre territoire rural et de lutter contre la désertification.

## Texte de la réponse

Conformément à son cahier des charges, la SNCF, qui est dotée de l'autonomie de gestion, doit assurer l'équilibre de son exploitation en assurant le meilleur emploi de ses ressources humaines et de ses moyens matériels et financiers. S'agissant de l'office de tourisme de Lamastre, la SNCF considère que ses activités ne justifient pas l'installation d'un terminal Socrate qui présenterait un coût excessif, au regard du chiffre d'affaires trop faible de ce point de vente. Par ailleurs, une reorganisation complète de l'information et de la vente par téléphone est en cours, depuis mars 1994 dans certaines régions, et devrait être étendue à l'ensemble de la France d'ici à fin 1995. Il sera alors possible à partir d'un numéro national unique et grâce à un système d'interconnexion des centres de paiement, d'obtenir la prise en charge immédiate des appels avec une tarification indépendante du lieu d'appel. Ce service permettra, au cours du même appel, d'obtenir toutes les informations utiles, de commander son billet, puis d'effectuer le paiement à distance au moyen d'une carte bancaire, aussi bien par Minitel que par téléphone. Le client pourra retirer son titre de transport (sur automate ou au guichet) jusqu'au départ du train. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme est très attaché au service public, dont les formes doivent être adaptées à la diversité des situations. Il souhaite que des solutions puissent être dégagées, dans le cadre d'un élargissement du partenariat entre la SNCF et les collectivités intéressées, pour résoudre les difficultés du type de celle qu'a soulevée l'honorable parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Henri-Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11305

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 février 1994, page 846

**Réponse publiée le** : 4 juillet 1994, page 3446